



Fonds Scientifique de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola
Wetenschappelijk Fonds van het Universitair Kinderziekenhuis Koningin Fabiola

REGLEMENT - BOURSES DE RECHERCHE 2022-2023

APPEL A PROJETS

« The Belgian Kids' Fund for Pediatric Research » (BKF), ou Fonds Scientifique de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola, vise à offrir à de jeunes chercheurs la possibilité de réaliser un projet de recherche médicale ou d'une thèse de doctorat et d'acquérir des compétences essentielles dans le domaine de la santé de l'enfant. Ceci ayant aussi pour but de former de nouveaux cadres pour l'avenir de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola, capables de diriger des équipes (de soins et de recherche) et d'enseigner. Le Fonds s'engage à promouvoir toute information et activité visant au bien-être physique et mental de l'enfant.

PROJET DE RECHERCHE

« The Belgian Kids' Fund » attribue chaque année, selon ses avoirs, plusieurs bourses de recherche, destinées à un médecin pédiatre en formation, à un jeune pédiatre ou à tout autre spécialiste œuvrant à la prise en charge médico-chirurgicale de l'enfant, de manière à lui permettre de réaliser un travail de recherche. Le cas échéant, un paramédical universitaire ou un ingénieur en biologie médicale appliquée pourra aussi bénéficier d'une bourse pour autant que son travail s'inscrive dans les mêmes préoccupations pédiatriques considérées.

La bourse ne peut être renouvelée que 2 fois, un chercheur ne pourra donc être boursier que **maximum 3 années, prises endéans 4 ans.**

Le cas échéant et *exceptionnellement* une quatrième année pourra être octroyée pour un travail de *laboratoire* et sur avis du Comité Scientifique et du Conseil d'Administration du Fonds.

Tous les dossiers de candidature seront analysés par le Comité Scientifique indépendant de BKF.

Le formulaire de candidature **pour un nouveau dossier** devra contenir :

- 1) le descriptif du projet de recherche rédigé en anglais, faisant clairement apparaître l'intérêt de la recherche pour la pédiatrie médico-chirurgicale universitaire.
- 2) une lettre de soutien du promoteur
- 3) l'approbation du comité éthique
- 4) un CV avec la liste des articles déjà publiés
- 5) un résumé de 20 à 25 lignes en termes vulgarisés du travail de recherche en français et anglais (ou néerlandais)

Le formulaire de candidature **pour le renouvellement d'une bourse** devra contenir :

- 1) le descriptif du projet de recherche rédigé en anglais, faisant clairement apparaître l'intérêt de la recherche pour la pédiatrie médico-chirurgicale universitaire ainsi que les résultats obtenus lors de la recherche de(s) l'année(s) précédente(s).
- 2) un CV avec la liste des articles déjà publiés
- 3) un résumé de 20 à 25 lignes en termes vulgarisés du travail de recherche en français et anglais (ou néerlandais)

Les formulaires de candidature sont téléchargeables depuis le site de BKF <http://www.belgiankidsfund.be/fr/boursiers.cfm> ou disponibles par email: bkf@huderf.be.

Ces documents doivent être envoyés par mail, au plus tard pour le mardi 1 mars 2022 à 16h, au secrétariat de BKF à bkf@huderf.be, en version électronique PDF (tout le document en 1 seul PDF).

Si la bourse vous est accordée, deux rapports d'activités devront également être transmis au secrétariat, le premier après 6 mois (fin mars 2023) et le second à la fin de l'année de recherche (fin septembre 2023).

Tous les articles, communications scientifiques liés au travail soutenu devront impérativement mentionner ce soutien par *the Belgian Kids' Fund for Pediatric Research*. Le travail de thèse sera usuellement mené à son terme à l'Université libre de Bruxelles.

REGLEMENT FINANCIER

Le boursier sélectionné devra s'inscrire à l'**Université Libre de Bruxelles** comme doctorant. Il sera payé comme boursier de l'Université pendant une année académique, du 1er octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2023.

Les frais d'inscription au doctorat à l'ULB vous seront remboursés en fournissant la preuve de paiement par email au secrétariat avant le 31/12/2022.

Pour toutes les informations relatives au règlement de travail, vous pouvez consulter la page web: <https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-du-doctorat>